



Contrat de sous-traitance (DPA - Art. 28 RGPD) — Slonto

Modèle indicatif établi à partir du modèle officiel de la CNIL « Contrat de sous-traitance ». Il ne constitue pas un conseil juridique. À faire relire par un juriste/avocat avant tout engagement contractuel. Version : 23/09/2026

Slonto = Sous-traitant. **Créateur** (propriétaire d'un team / espace) = Responsable de traitement pour les données de ses élèves.

1. Objet & durée

Traitement par Slonto des données élèves inscrits aux formations d'un créateur (cours, quiz, flashcards, SRS, communauté, paiement Stripe, emails Brevo, vidéo Bunny/DO Spaces). Durée : tant que le team existe.

2. Nature & finalité

Hébergement, mise à disposition et suivi pédagogique : comptes élèves, inscriptions, progression, quiz, flashcards/SRS, communauté pseudonymisée, paiement (Stripe Connect Standard, Slonto ne stocke jamais la CB), vidéo, cookies.

3. Catégories de données & personnes concernées

Catégorie	Exemples
Identité élève	nom, email
Auth & sécurité	mot de passe haché, 2FA chiffré, IP
Pédagogique	inscriptions, progression, scores quiz, SRS
Communauté pseudonymisée	pseudo, posts, avatar (show_real_name opt-in)
Transactionnel	commandes (anonymisé à la suppression)
Technique	consentement cookies, usage vidéo

Personnes concernées : élèves inscrits. Aucune donnée sensible Art.9 par défaut.

4. Obligations du sous-traitant (Slonto)

- Ne traiter que sur instruction documentée du créateur
- Confidentialité + contrôle d'accès par team
- Sécurité Art.32 : chiffrement, isolation, pseudonymisation
- Notification violation 48h
- Assistance droits (export / effacement)
- Assistance PIA, audit sur demande

5. Sous-traitants ultérieurs

Sous-traitant	Rôle	Garantie hors UE
Stripe	Paieement Connect Standard	SCC UE-US
Brevo	Emails transactionnels	SCC
Bunny Stream/CDN	Vidéo	SCC

DigitalOcean Spaces	Stockage média	UE ams3
Hébergeur Slonto	Infra	DPA hébergeur, UE

6. Transferts hors UE

Encadrés par Clauses contractuelles types (SCC) Commission européenne.

7. Sort des données à fin de contrat

Restitution (export JSON) ou suppression (30j). Commandes anonymisées conservées 10 ans (compta). IP cookies effacée à 365j.

8. Obligations du responsable (Créateur)

- Fournir instructions licites
- Informer ses élèves (mention dans ses CGV disponibles sur son espace /{team}/cgv, ou à défaut dans les CGV globales Slonto) que Slonto agit comme sous-traitant
- Base légale (contrat élève)
- Exercer droits via outils Slonto

9. Signature électronique

En créant un team et en acceptant les CGU (/terms), le créateur signe électroniquement. Case CGU vaut signature. Horodatage : teams.created_at + user_id.

10-12. Durée, droit applicable, annexe CNIL

Droit français. Modèle CNIL : cnil.fr — Registre docs/GDPR-REGISTER.md